

Pro
RH

Compte Personnel de Formation : courrier de refus en raison du calendrier

Proposé à titre d'exemple pour l'**employeur**



Notre conseil : nous vous invitons à ne pas faire figurer les commentaires ci-dessous sur la réponse adressée au salarié.

Certaines demandes d'utilisation de CPF sont opposables à l'employeur, y compris lorsqu'elles sont activées pendant le temps de travail :

- formations visant l'acquisition du socle de compétences et de connaissances,
- accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience,
- heures de CPF issues de l'abondement correctif (à partir de 2020)...

L'employeur destinataire de ces demandes dispose de deux possibilités :

- les accepter,
- signifier son désaccord en raison du calendrier, les dates de formation envisagées ne convenant pas.

Refus d'une demande de CPF pendant le temps de travail en raison du CALENDRIER

➔ Date de réception de la demande (transmise par lettre recommandée, ou en main propre contre décharge) :

___ / ___ / ___

➔ Signature / cachet de la personne /service destinataire des demandes de CPF

➔ Nom et prénom du demandeur : _____

➔ Date : ___ / ___ / ___

Madame, Monsieur,

Votre demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation, telle que présentée dans votre courrier du ___ / ___ / ___, ne peut pas être acceptée en l'état par l'entreprise.

Notre désaccord porte sur le calendrier de l'action _____

Dates mentionnées sur la demande : du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Facultatif :

Bien entendu, vous pouvez reformuler une demande et, si vous le souhaitez, prendre rendez-vous avec (nom de l'interlocuteur, service concerné) pour échanger sur votre projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature de l'employeur



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

© INTERGROS • Février 2015

Création & réalisation Fiches outils et infos : Treize images